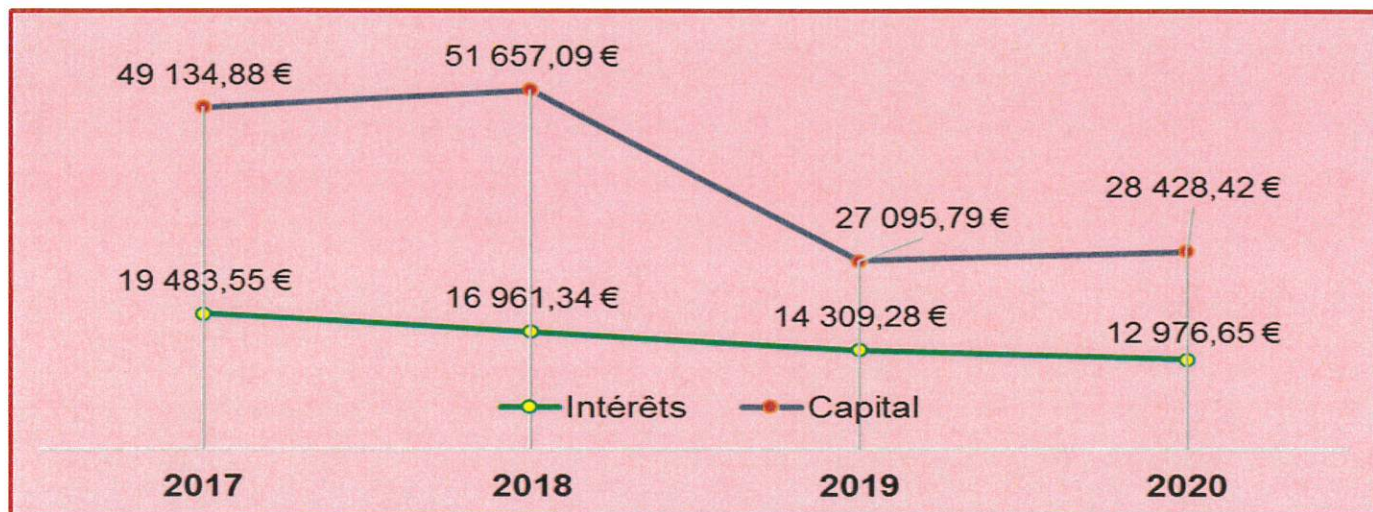


Les charges financières du Sivom concernent uniquement le centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde, intéressant trois communes : Agde, Marseillan et Vias.

Jusqu'en 2018, trois emprunts étaient encore en cours suite à l'extension du centre de secours en 2007. En 2019, un des emprunts s'est éteint. Il reste désormais deux emprunts : un de 435.000 euros qui court jusqu'en 2027 et un de 100.000 euros jusqu'en 2026. Le montant des annuités s'élève maintenant à 41.405,07 €. De manière globale, on remarque que la part de remboursement des intérêts continue à décroître.



- La répartition et les taux de participation

Le nombre des interventions réalisées par les sapeurs-pompiers au cours de l'année 2019, sur les 3 communes adhérentes à la compétence, définit la base de calcul des pourcentages de remboursement.

Pour 2020, les taux arrêtés sont les suivants :

Communes	Nombre d'interventions en 2019	Taux de participation pour 2020
AGDE	3 774	73,47 %
MARSEILLAN	812	15,81 %
VIAS	551	10,72 %
Total	5 137	100,00 %

